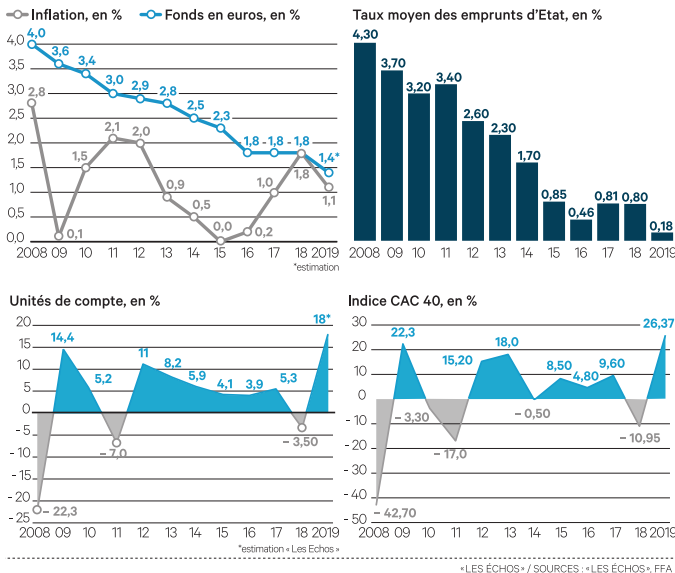


**ÉPARGNE** Encouragés depuis des mois par leurs conseillers de clientèle à diversifier leur contrat pour éviter de miser exclusivement sur des fonds en euros, la performance des supports en UC se dissout en quelques semaines sous l'effet du « coronakrach », s'interrogent sur le cap à donner à leur

# Les recettes pour muscler les rendements de votre assurance-vie

## Rendements comparés de l'assurance-vie



**F**aut-il en ce début juin basculer l'encours de son assurance-vie sur un fonds en euros au capital garanti dont le rendement moyen annuel est tombé - avant prélèvements sociaux de 17,2% - sous la barre du 1,5% ? Ou au contraire jouer la carte de la prise de risques pour profiter des points bas boursiers ? Cette question en mode binaire posée dans un contexte totalement incertain appelle non pas une mais plusieurs réponses fondées sur quelques réflexes de bon sens patrimonial si l'on veut éviter l'écueil d'arbitrages précipités.

**• SÉCURISER EN CONNAISSANCE DE CAUSE AVEC LE FONDS EN EUROS**  
Majoritairement investis en obligations d'Etat et d'entreprise, les fonds en euros ont beau subir une érosion continue de leur rendement au diapason de la chute des taux longs, ils demeurent sans égal pour qui souhaite, moyennant un rendement deux fois supérieur à celui du Livret A, disposer d'une poche d'épargne tout à la fois garantie et disponible dans un cadre fiscal allégué (en cas de sortie, taxation forfaitaire circonscrite aux intérêts générés avant huit ans et important abatement sur ces gains au-delà). En ces temps tourmentés, il est donc recommandé de sécuriser sur ces supports une fraction plus ou moins importante de son multi-support selon son aversion au risque en effectuant toutefois quelques contrôles.

Il faut par exemple vérifier que le fonds en euros visé rapporte encore au moins 1% ; qu'il ne soit pas trop chargé en frais sur prime et de gestion (ces derniers sont désormais souvent déduits de la garantie en capital sur laquelle s'engage l'assureur) et que sa souscription n'exige pas en parallèle un quota minimum d'UC (unités de compte). Cette condition tend à se généraliser mais vaut toutefois pour les nouveaux versements et non pour les arbitrages effectués au sein du contrat.

**• PRENDRE DATE SUR LES MARCHÉS**  
« Dans les six à neuf prochains mois, on peut s'attendre à de belles opportunités pour les investisseurs, même si l'extrême volatilité de ces places financières rend leur saisie délicate », anticipe Patrick Ganansia, expert patrimonial indépendant, fondateur de la société Herez. Les épargnants les plus avertis ont déjà capté le message. « Nombre de nos clients attendaient le bon point d'entrée sur des marchés jugés trop

## • RESPECTER SON PROFIL D'INVESTISSEUR

C'est le leitmotiv de tous les professionnels. « La part respective dévolue aux fonds en euros et aux UC doit demeurer tributaire du projet poursuivi, de l'horizon de placement et de l'aversion au risque de chacun », résume Gilles Belloir, directeur général de Placements-direct.fr. Le conseil en soi n'est pas nouveau. Ce qui l'est davantage, c'est son respect par un nombre grandissant de souscripteurs. « Les ratios fonds en euros/UC de nos clients n'ont guère bougé, ce qui laisse à penser que la promotion des vertus de la gestion diversifiée au long cours que nous faisons depuis toujours à travers notamment nos mandats de gestion pilotes par Rothschild & Co Asset Management porte ses fruits », confirme Julien Schahl, responsable placements et épargne chez ING en France.

« Malgré le dévissage boursier, nos clients n'ont pas arbitré dans la panique comme ce fut le cas lors des crises précédentes », constate pour sa part Bernard Le Bras, président du directoire de Suravenir (groupe Arkéa). Egalement convaincu de la pertinence des gammes de gestion déléguée « clés en mains » l'assureur n'a d'ailleurs pas hésité à lancer le 24 avril, en plein confinement, une nouvelle offre de ce type via sa filiale Vie Plus.

Rester fidèle à son profil d'investisseur semble d'autant plus approprié en cette période de forte volatilité boursière que cela permet le cas échéant de jouer sans efforts la carte du bon market-timing. « Le repli des marchés transforme mécaniquement des profils équilibrés en profils défensifs et nous faisons valoir à nos clients qu'en maintenant la quote-part initiale d'UC de leur profil équilibré, ils profitent "naturellement" du potentiel de la baisse », indique Vincent Courroyer, président de Magnacarta (groupe de CGP, conseillers en gestion de patrimoine).

hauts en début d'année et courant mars les nouveaux versements en UC ont grimpé de façon significative », remarque Gilles Belloir. La fintech Mon Petit Placement, qui a lancé début janvier un contrat sans fonds en euros, fait le même constat.

« En deux mois notre activité a bondi de 50% », calcule Thomas Perret, président-fondateur de cette start-up qui recommande à ses clients de fractionner leur investissement pour lisser la prise de risques. « Si vous disposez de 5.000 euros à placer par exemple mieux vaut injecter 500 euros pendant dix mois. » Autre partisan de l'investissement progressif, Edouard Michot, président d'Assurancevie.com, insiste quant à lui sur la nécessité de privilégier la transparence de supports peu chargés en frais comme les ETF et de garder à l'esprit que « les délais d'arbitrage de j+1 à j+3 qui prévalent souvent en assurance-vie, peuvent avoir des effets contre-productifs dans la période tempétueuse que nous traversons ».

## • S'INTERROGER SUR L'IMMOBILIER

Même si le marché des SCPI peut encore offrir de confortables rendements en 2020 (autour de 4% en moyenne, selon les anticipations de France SCPI et l'observatoire des SCPI de Linxea), plusieurs professionnels s'inquiètent de la fragilisation de cette classe d'actifs. « La sélection doit être rigoureuse et la plus grande prudence s'impose pour les sociétés investies en murs de magasin en province », glisse Patrick Ganansia. Edouard Michot va, lui, un cran plus loin en conseillant aux assurés en quête de sécurisation, « de cristalliser certaines plus-values en vendant ce qui n'a pas encore baissé comme l'immobilier ».

Pour Gilles Belloir, la pierre papier (élargie aux parts de SCI et d'OPCI) reste toutefois une bonne alternative « pour diversifier son contrat sans prise de risques excessive sous réserve de se projeter sur un horizon de placement d'au moins huit ans ». C'est également l'avis de Frédéric Puzin, président de Corum L'Épargne, qui en choisissant de lancer mi-mars Corum Life, une assurance-vie 100% UC, affiche sa confiance dans les supports proposés, des fonds obligataires et SCPI maison. « Ils bénéficient d'une antériorité forte et d'un track record incontesté, Corum Origin n'ayant jamais fait moins de 6% de rendement en neuf ans par exemple. » — **Laurence Delain**

**INVESTISSEMENT IMMOBILIER LOCATIF**

À Anglet, au cœur du Pays basque

Emplacement exceptionnel + avantages du statut LMNP

Plage de la Chambre d'Amour

**Pour vous constituer un patrimoine solide, préparer votre retraite, ou encore protéger vos proches, l'immobilier locatif meublé par Résidé Études repose sur ce duo gagnant et réunit également de nombreux atouts.**

Votre investissement profite du dynamisme du Pays basque.

Vous investissez dans une résidence seniors, située dans l'un des quartiers prisés d'Anglet.

Vous réduisez durablement vos impôts (1) et bénéficiez du remboursement de la TVA (2).

Vous bénéficiez jusqu'à 4% (1) de revenus nets d'impôts et réguliers (3).

**En investissant à Anglet avec Résidé Études, vous donnez du sens à votre épargne.**

**Contactez-nous au 01 53 23 26 07 ou rendez-vous sur [reside-etudes-invest.com](http://reside-etudes-invest.com)**

RÉSIDÉ ÉTUDES ET LE GROUPE ROBERT ALDAY SONT HEUREUX DE VOUS PRÉSENTER LEUR DERNIÈRE RÉALISATION

PROMOTEUR CONSTRUCTEUR

RÉSIDÉ ÉTUDES

TOUTE L'EXPERTISE DES RÉSIDENCES GÉRÉES

(1) Dans le cadre des dispositions de la Loi de Finances en vigueur. Cette économie d'impôts est applicable pour toute acquisition d'un logement neuf dans une résidence pour étudiants ou seniors avec services gérée par un exploitant professionnel et éligible à ce statut. Économie d'impôts équivalente à 11% du montant HT de votre investissement plafonné à 300 000 €. (2) Remboursement de la TVA au taux actuel en vigueur, dans le cadre de l'acquisition d'un bien immobilier dans une résidence avec services ou de tourisme gérée par un exploitant professionnel (article 261/D4 du Code Général des Impôts). (3) Taux proposé selon les disponibilités et les conditions du bail commercial proposé par Résidé Études et ses filiales.

## Fonds en euros : dix offres toujours rentables

| Etablissement                 | Nom du contrat              | Rendement 2019 (Rappel 2018) | Taux annuel moyen sur quatre ans          |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-------------------------------------------|
| Afer (avec Aviva)             | Compte Afer Multisupport    | 1,85 % (-2,25 %)             | 2,28 %                                    |
| Asac Fapes (avec Allianz vie) | Epargne Retraite 2          | 2,05 % (-2,48 %)             | 2,47 %                                    |
| Carac                         | Entraid'Epargne             | 1,90 % (-2,10 %)             | 2,16 %                                    |
| Gaipare (avec Allianz)        | Gaipare Selectissimo        | 2,15 % (-2,50 %)             | 2,55 %                                    |
| Garance                       | Garance Epargne             | 3 % (-3,10 %)                | <b>Trop récent</b> (3,06 % sur trois ans) |
| GMF Vie                       | Multeo                      | 1,90 % (-2,10 %)             | 2,15 %                                    |
| Le Conservateur               | Helios Sélection            | 1,80 % (-2,27 %)             | 2,31 %                                    |
| MIF                           | Compte Epargne libre avenir | 1,95 % (-2,35 %)             | 2,35 %                                    |
| Monceau Assurances            | Dynavie                     | 2,20 % (-1,50 %)             | 2,25 %                                    |
| AGPM Vie                      | Plan Eparnil                | 1,95 % (-2,30 %)             | 2,28 %                                    |